NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Question écrite de Madame Sonia Chaouche et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, à Monsieur le Maire de Paris et à Monsieur le Préfet de Police relative à l'anticipation des usages et du partage de l'espace public en période de fortes chaleurs et l'instauration d'une nouvelle doctrine policière

Monsieur le Maire,

Monsieur le Préfet de Police,

Au cours des derniers jours, les températures observées en France ont atteint des niveaux particulièrement élevés pour la saison, confirmant une tendance à l'intensification et à la précocité des épisodes de chaleur.

Les données récentes issues du programme européen Copernicus et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), publiées le 29 avril dernier, alertent sur la surexposition du continent aux vagues de chaleur, de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. Ces travaux mettent en évidence la vulnérabilité particulière des espaces urbains : les villes concentrent davantage de chaleur en raison de leur densité, de la minéralité des sols et du manque de végétation. Ce phénomène d'îlot de chaleur urbain conduit notamment à un maintien de températures élevées durant la nuit, accentuant les risques sanitaires et limitant les possibilités de récupération pour les habitants, avec des implications sanitaires et sociales majeures.

Malgré des avancées du plan canicule parisien et les intentions du programme municipal notamment l'extension des horaires d'ouverture des parcs et accès facilités aux espaces rafraîchis, la question du partage et de la gestion sociales de l'espace public en période de fortes chaleurs demeure un angle mort des politiques actuelles.

En effet, les épisodes de chaleur modifient les usages urbains : augmentation de la fréquentation des espaces extérieurs en soirée et la nuit, recherche de fraîcheur dans les parcs, sur les places et aux abords des points d'eau, mais aussi intensification des activités économiques liées aux terrasses, au tourisme et aux commerces. Ces évolutions entraînent une cohabitation accrue entre des publics aux usages différents (commerçants, touristes, résidents et parmi eux les plus jeunes) et peuvent générer des tensions d'usage, notamment dans les quartiers les plus denses. L'espace public devient une ressource à la fois sociale, économique et sanitaire, dont l'accès et la régulation nécessitent une attention particulière.

Tout le monde ne vit pas la canicule de la même façon : sous les toits, aux étages élevés, dans l'ancien mal isolé, dans les quartiers populaires où des familles se partagent un petit espace, les fortes chaleurs aggravent des situations déjà fragiles. Cette réalité concerne de front les plus précaires et les jeunes exposés à des conditions de logement contraignantes. Face à cet enjeu, la question de l'accès à l'espace public à Paris pour protéger ces populations les plus socialement défavorisées se pose avec une acuité croissante.

Or, plusieurs travaux récents, notamment ceux de la Défenseure des droits d'avril 2025, ont mis en évidence l'existence de pratiques des forces de l'ordre reposant sur des contrôles et des verbalisations répétées visant certaines populations jugées "indésirables", en particulier des jeunes hommes, dans une logique d'éviction et dispersion. La présence même de ces personnes est criminalisée.

De manière générale, ces pratiques interrogent et a fortiori dans le contexte de fortes chaleurs, en particulier leur articulation avec les objectifs de santé publique, ainsi que leur capacité à prévenir les tensions plutôt qu'à les exacerber. Nous souhaitons prévenir la criminalisation implicite d'un comportement adaptatif. La gestion de la canicule ne peut pas se traduire par une mise sous pression des précaires et des jeunes qui cherchent simplement à respirer.

Il apparaît en effet nécessaire d'anticiper les effets des épisodes de fortes chaleurs sur les usages de l'espace public, les conditions de cohabitation entre publics, ainsi que sur les pratiques d'intervention des forces de l'ordre.

Aussi, nous souhaiterions savoir comment vous préparer à garantir que les impératifs d'ordre public ne contredisent pas les objectifs de santé publique en période de canicule en particulier :

Aussi, nous souhaitons savoir si la Ville de Paris et la Préfecture de police entendent définir une doctrine spécifique de gestion de l'espace public en période de fortes chaleurs, afin d'articuler les impératifs de tranquillité publique avec les enjeux de santé publique, notamment l'accès à des espaces extérieurs plus frais.

Dans ce cadre, quelles adaptations des pratiques de contrôle, de verbalisation, de médiation et de police de proximité sont envisagées pour prévenir les tensions d'usage, sans assimiler les usages liés à la recherche de fraîcheur à des troubles à l'ordre public ?

Enfin, la Ville et la Préfecture prévoient-elles une évaluation des effets sociaux et sanitaires des pratiques actuelles de régulation de l'espace public en période estivale ?